

A l'ordre du jour

de la séance du CSAL-FS du 03/07/2023

- ▶ Création et installation de la nouvelle BIR
- ▶ Vote des dépenses

Une réunion du CSAL en formation spécialisée (FS) était convoquée le 03/07/2023. La Formation Spécialisée (FS) est une instance dépendant du Comité Social d'Administration (CSA) qui correspond à feu le CHSCT.

Avant 2022, la DNEF était rattachée au CHSCT de Seine-Saint-Denis, ce qui permettait à la DNEF d'avoir l'avis des acteurs de prévention, lesquels étaient toujours présents en séance.

Mais depuis la mise en place du CSAL - FS et en raison du faible nombre d'acteurs de prévention, ces derniers sont dans l'impossibilité d'y participer, faute de temps disponible.

L'ordre du jour du CSAL-FS était la présentation de la nouvelle BIR (BIR 4) et la validation des dépenses liées à l'amélioration des conditions de vie au travail des agents.

La séance a commencé par la lecture d'une déclaration liminaire (la nôtre est en ligne sur notre site internet).

Dans cette déclaration liminaire, la CGT FIP a abordé les points suivants :

- Le projet injuste de la réforme des retraites
- L'urgence sociale de la revalorisation salariale et indemnitaire
- La calamiteuse campagne GMBI
- Le plan anti-fraude

Comme à son habitude, le Directeur de la DNEF n'a pas souhaité répondre aux problématiques nationales.

Le Directeur de la DNEF est uniquement revenu sur les annonces du plan anti-fraude notamment la création de 1500 postes dans le Contrôle Fiscal. Le Directeur de la DNEF a bien admis que ces 1500 postes seront autofinancés par des ponctions d'emplois dans d'autres services de la DGFIP (SIP, SIE...). Quand on voit le fiasco de la campagne GMBI aux conséquences lourdes pour la qualité des missions tant en matière de gestion des particuliers que des missions foncières et cadastrales... et également en matière d'image de la DGFIP dans les médias, l'opinion publique, les collectivités et auprès des décideurs politiques, **nous ne pouvons pas partager cette politique qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul. Pierre et Paul nécessitent et méritent d'être habillés !**

Le Directeur a annoncé que la DNEF a sollicité auprès de la Direction Générale un renforcement de 50 agents supplémentaires pour des services tels que la CJPC, la cellule AAI, des contrôleurs de BIR, ou de tout autre service de la DNEF qui pourrait voir son activité en augmentation.

- **Sur la création et l'installation de la nouvelle BIR : les OS sont prêtes à donner leur avis mais il manque l'avis de l'ISST.....**

Sur le point principal de l'ordre du jour qui est la création de la BIR 4, la Direction a communiqué le plan des locaux de ce nouveau service. Ils sont localisés dans l'ancienne salle de réunion EIFFEL, salle 123, plus un bureau pour le chef de service.

Les agents de la BIR 4 vont partager un bureau de 31,3 m² pour 8 personnes.

Si nous comprenons que la Direction a dû trouver une solution dans l'urgence, mais celle-ci est loin d'être satisfaisante. Les locaux sont trop petits : 31,3 m² pour 8 agents ainsi les agents de la BIR 4 connaîtront des conditions de travail dégradées par rapport aux autres BIR..

La configuration de ce bureau nous a interpellés lors de notre visite le 29/06, notamment en matière de sécurité et d'agencement des bureaux.

En principe, l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) doit donner son avis sur le projet d'aménagement des locaux notamment en matière de sécurité.

En séance, la Direction n'a pas communiqué l'avis de l'inspecteur santé et sécurité au travail et le dossier de présentation communiqué aux OS n'avait pas été transmis à l'ISST...

Nous sommes surpris de l'absence cet avis alors que la création de la BIR 4 était connue depuis le mois de janvier et le plan communiqué au commandement de la DNEF ainsi qu'au futur responsable de service le 28/02/2023.

Pour la CGT Finances Publiques, il nous était impossible de nous prononcer sur un projet en l'absence d'avis de l'ISST.

La Direction a donc décidé de relancer l'ISST pour obtenir son avis afin de convoquer par la suite le CSAL-FS pour examiner la création de la BIR 4. **Une nouvelle réunion sera donc fixée. Elle devra se tenir avant le 1^{er} septembre afin que la BIR 4 puisse s'installer. L'avis des OS représentées au CSAL-FS est obligatoire au sens des dispositions de l'article 68 du décret 20/11/2020 en matière d'organisation du travail.**

Malgré l'absence de vote, nous avons pu échanger sur l'avenir de la BIR 4. Le responsable de la division 2 nous a assuré qu'aucun objectif n'était assigné à ce service pour 2023 et que l'alimentation en dossiers serait suffisante.

Afin de pallier à l'absence de chef de service à la BIR 2, la Direction a mis en ligne une fiche de poste et des candidats se sont déjà manifestés. Nous sommes surpris du fait que la Direction ait attendu aussi longtemps avant de publier cette fiche de poste alors que la vacance du poste était connue depuis le mois de janvier. La direction est assez optimiste et espère que le poste soit pourvu au 1^{er} septembre. Pour le moment, l'intérim sera assuré par l'actuel chef de service de la BIR 2, qui sera également le futur chef de service de la BIR 4.

La direction a également informé les OS que l'intérim de la BII de Strasbourg sera assurée temporairement par une inspectrice en poste à la BII avec l'appui de la 5^{ème} Division.

Or, 5 agents de la DNEF ont été lauréats du Concours d'Inspecteur Principal cette année : la Direction aurait pu les solliciter afin de pourvoir ces postes, à l'image des pratiques de la

DVNI ou de de la DNVSF. Ces Directions n'hésitent pas à solliciter les agents lauréats des concours issus de leur sein pour devenir chef de service. A priori, la DNEF n'y consent que pour les AFIPA. Elitisme ?

- **Sur les votes des dépenses**

A la DNEF, le budget alloué à la Formation Spécialisée est proratisé à 119 € / agent, auquel s'ajoute une enveloppe dédiée aux formations conditions de vie au travail. Une enveloppe nationale existe en plus pour les grands projets. De ce fait, sont alloués : 41 869 € à la Prévention et à la Sécurité et 7 826 € à la Formation conditions de vie au travail, 9% des dotations sont de plus mises en réserve.

Sur les dépenses présentées à l'examen, les OS ont validé les achats de sacs de transport à roulettes, de sacoches, de rehausseurs de PC portable et de sièges ergonomiques.

La direction a également financé sur le budget du CSAL-FS, une formation « prévention des TMS travail sur écran » dont les sessions seront organisées les 07 juillet, 19 septembre, 21 septembre et 26 septembre.

La Direction regrette le faible de nombre d'inscrits pour ces sessions.

La Direction va également proposer aux agents de la logistique une formation en matière de troubles musculo-squelettiques dédiée à ce service et pour tous les agents, une formation sur le yoga des yeux.

